Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2020/22

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2020

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 20 mai 2020 réuni sous la présidence du / de la doyen(ne) d'âge (non candidat.e) membre du conseil d'administration représentant les personnels relevant du collège A,**

Vu le code de l'éducation,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et plus particulièrement son article 15,
Vu la circulaire de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 27 mars 2020, relative à la mise en œuvre de l'article 15 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III), notamment ses articles 10 et 13 (avant-dernier alinéa),
Vu l'arrêté du 19 février 2020 portant organisation de l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 6 mars 2020 portant recevabilité des candidatures à l'élection à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté rectoral de nomination de Madame Hélène Velasco-Graciet aux fonctions d'administratrice provisoire de l'Université Bordeaux Montaigne à compter du 25 mars 2020,
Vu l'arrêté du 4 mai 2020 modifiant l'arrêté du 19 février 2020 portant organisation de l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats,

➲*Après s'être assuré(e) du quorum en début de séance, et suite à la présentation des candidats et aux débats qui s'en sont suivis, le/la, président(e) de séance, demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote à bulletins secrets.*

→ *Résultat du vote:*

1er tour	
Nombre de membres en exercice	36
Majorité absolue requise	19
Nombre de membres présents	31
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	33
Nombre de suffrages obtenus pour BAUDRY Patrick	11
Nombre de suffrages obtenus pour COSTE Laurent	candidature retirée
Nombre de suffrages obtenus pour LARRÉ Lionel	22

2ème tour	
Nombre de membres en exercice	36
Majorité absolue requise	19
Nombre de membres présents	
Nombre de membres représentés	
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	
Nombre de suffrages valablement exprimés	
Nombre de suffrages obtenus pour BAUDRY Patrick	
Nombre de suffrages obtenus pour COSTE Laurent	
Nombre de suffrages obtenus pour LARRÉ Lionel	

3ème tour	
Nombre de membres en exercice	36
Majorité absolue requise	19
Nombre de membres présents	
Nombre de membres représentés	
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	
Nombre de suffrages valablement exprimés	
Nombre de suffrages obtenus pour BAUDRY Patrick	
Nombre de suffrages obtenus pour COSTE Laurent	
Nombre de suffrages obtenus pour LARRÉ Lionel	

4ème tour	
Nombre de membres en exercice	36
Majorité absolue requise	19
Nombre de membres présents	
Nombre de membres représentés	
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	
Nombre de suffrages valablement exprimés	
Nombre de suffrages obtenus pour BAUDRY Patrick	
Nombre de suffrages obtenus pour COSTE Laurent	
Nombre de suffrages obtenus pour LARRÉ Lionel	

→ Monsieur Lionel LARRÉ est élu président de l'Université Bordeaux Montaigne à compter du 20 mai 2020, pour un mandat de 4 ans.

Fait à Pessac, le 20 mai 2020.

Le / La président(e) de la séance du conseil d'administration
de l'Université Bordeaux Montaigne,
NOM – Prénom – signature.

MARACHE Corinne

Publié le : 20 MAI 2020

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 20 MAI 2020